



Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe

Réunion de la commission Biodiversité.

Sur invitation de Mme la Présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité, la commission Biodiversité s'est réunie **le 06 juin 2018** au siège de la Région Guadeloupe.

Étaient présents :

Présidence du CEB :

- Mme la Présidente, Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO

Collège des communes et groupements de collectivités territoriales

- M. Jean LUBIN, représentant de la Communauté de Communes de Marie Galante
- M. Yvon COMBES, représentant de la Communauté d'Agglomération Nord Basse-Terre

Représentants des diverses catégories d'usagers et personnalités qualifiées :

- M. Gilles LEBLOND, président du CSRPN, rapporteur de la commission Biodiversité
- M. Maurice ANSELME, directeur du Parc National de Guadeloupe, empêché et représenté par Sophie BEDEL

Représentants de l'État :

- M. le DEAL, représenté par Mme Pascale FAUCHER, cheffe du service ressources naturelles (DEAL)
- M. Alain PIBOT, directeur du Conservatoire du Littoral

Participaient également à la réunion :

- M. Pierrick LIZOT, Conservatoire du Littoral
- Mme Aude KUBIK, DEAL (secrétariat de la commission)

Étaient absents excusés :

Présidence du CEB :

- M. le Vice-Président, Germain PARAN

Collège des communes et groupements de collectivités territoriales

- M. Jean-Claude NELSON, Conseiller Régional

Représentants des diverses catégories d'usagers et personnalités qualifiées:

- Mme Emilie PEUZIAT, représentante de l'association AEVA

Représentants de l'État :

- M. David ROZET, chef du SMPE (Service mixte de Police de l'eau)

Pièces jointes:

- diaporama présenté en séance
- programme de travail

Introduction :

Mme la Présidente ouvre la séance et présente l'ordre du jour :

1. Rôle et composition de la commission Biodiversité
2. Programme de travail
3. Lignes directrices biodiversité
4. Sargasses
5. Questions diverses :
 - État des lieux des référentiels taxonomiques et écosystémiques dans les RUP Françaises
 - RABOM , rencontres et ateliers pour la reconquête de la Biodiversité en Outre-mer
 - Conférence de coopération régionale Antilles-Guyane (les 4 et 5 octobre en Martinique)

1. Rôle et composition de la commission Biodiversité,

Mme Faucher rappelle la composition de la commission et son rôle qui consiste à préparer les travaux du CEB dans le domaine de la biodiversité. Il s'agit d'un groupe de travail à caractère consultatif.

La commission biodiversité prépare les travaux du CEB relatifs à :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie régionale de la biodiversité,
- l'élaboration et la révision du SAR en particulier pour la prise en compte des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques,
- aux orientations de programmation financière des contrats de plan État-Région,
- aux orientations stratégiques prises par les délégations territoriales de l'AFB,
- aux consultations des collectivités ou du Préfet sur des mesures réglementaires, sur les documents de planification et sur tout sujet ou tout projet sur lesquels ils sont amenés à émettre un avis ou à prendre une décision traitant expressément ou touchant la biodiversité ou ayant un effet notable sur celle-ci,
- une meilleure prise en compte de la biodiversité en Guadeloupe.

Son secrétariat est assuré par la DEAL de Guadeloupe.

À la demande de M. Leblond, la présentation sera mise à disposition sur le site internet du CEB, et le planning des réunions de programmation du contrat de plan Etat-Région sera communiqué aux membres de la commission, lorsque les travaux d'élaboration du prochain contrat auront démarré.

Il est précisé que le CEB ne se prononce que sur les orientations de ce contrat de plan, et qu'il n'a pas vocation à se prononcer sur les mesures individuelles de la programmation.

2. Programme de Travail de la commission :

Le secrétariat de la commission a préparé une première proposition de programme de travail de la

commission, qu'il soumet à ses membres en précisant qu'il leur appartient de s'en emparer et de porter auprès du CEB leur projet de programme de travail assorti d'un calendrier :

1. Rédiger des lignes directrices biodiversité avec pour échéance juin 2018 pour les proposer au CEB du 3 juillet
2. Sargasses
3. Avis sur l'état des lieux des Référentiels Taxonomiques (Consultation de la Région Échéance attendue : juin 2018)
4. Donner un avis sur l'état des lieux dans le cadre du SRCE/SRPNB (Échéance attendue : septembre 2018)
5. Donner un avis sur le SRCE/SRPNB (Échéance attendue : septembre 2019)

Mme Gustave Dit Duflo rappelle qu'il est urgent de rédiger la stratégie régionale de la biodiversité qui sera opposable à tous les plans, projets et programme du territoire, en mettant en avant 3 objectifs vis-à-vis de la biodiversité : PROTECTION – VALORISATION - RESTAURATION
Cette stratégie Régionale découlera des lignes directrices évoquées ci-dessus. Dès qu'elles auront été validées par le CEB, ce dernier adressera à l'ensemble des collectivités et porteurs de projets un courrier pour les inciter à prendre en compte ces lignes directrices dans tous leurs documents de planification et projets.

La commission souhaite ajouter à ce programme de travail, une réflexion sur la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (Exemple la laitue d'eau). Sophie Bedel (PNG) est missionnée pour travailler sur ce sujet en collaboration avec M. Leblond.

M. Lubin, évoque le projet de création d'une réserve naturelle intégrale.

Pierrick Lizot (CDL) propose que le CEB émette un avis sur le schéma départemental des ENS (Espaces naturels sensibles) en cours d'élaboration sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental. Toutefois, en l'absence d'une SRB (Stratégie Régionale pour la biodiversité), le CEB ne pourra que recommander au Département d'appliquer les lignes directrices biodiversité.

Le programme tel qu'amendé en séance est joint au présent compte-rendu.

3. Les lignes directrices biodiversité:

Comme pour le programme de travail, le secrétariat de la commission propose une première ébauche de ces lignes directrices qui formeront le socle de la Stratégie Régionale en faveur de la biodiversité. A ce stade, il s'agit d'un plan qui nécessite d'être complété. **Les membres sont invités à transmettre leurs contributions au secrétariat de la commission biodiversité (DEAL) d'ici le 23 juin** en prévision du CEB du 3 juillet.

Les propositions de lignes directrices sont au nombre de 6 sans hiérarchisation. Elles visent à assurer la cohérence des politiques publiques de préservation et de mise en valeur de la biodiversité, au service du territoire et des populations.

- Promouvoir la démarche trame verte et bleue
- Garantir la prise en compte des inventaires des espèces et des sites à préserver du fait de leur potentiel en matière de biodiversité dans les documents de cadrage
- Préparer la Guadeloupe aux effets du changement climatique

- Accompagner les acteurs du territoire
- Sensibiliser les acteurs de l'aménagement aux enjeux de la conservation du patrimoine naturel
- Soutenir et mettre en exergue les actions exemplaires de gestion ou préservation de l'environnement

Pour répondre aux inquiétudes de M. Leblond, Mme Gustave Dit Duflo, rappelle que le CEB est l'instance de gouvernance la plus large en matière de biodiversité et que c'est lui qui donnera un avis sur SRPNB (Schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité) copiloté par la Région Guadeloupe et l'État. Elle rappelle également que tout nouveau programme devra être cohérent avec la Stratégie Régionale de la Biodiversité établie par le CEB, et qu'en cela cette SRB sera un outil puissant de préservation de la biodiversité.

M. PIBOT suggère de :

- établir simplement une charte ou de grands principes de préservation de la biodiversité dans toutes ses dimensions (espèces, habitats, aires de reproductions, de croissances, de nourrissage et de déplacements ...) à appliquer systématiquement à toutes les politiques publiques, quelles qu'elles soient, non seulement en faveur de la biodiversité mais également aux politiques économiques ou sociales ;
- rappeler que la biodiversité est une valeur majeure qui rend des services (lutte contre les inondations, lutte contre l'érosion, régénération de l'air, tourisme, alimentation, bien être...) qui peut être un rempart contre certaines catastrophes naturelles ;
- faire passer un message fort dès à présent et ce y compris auprès des instances institutionnelles qui sont toujours tentées de reprendre des terrains du Conservatoire alors que ce sont des outils indispensables et en rappelant leur rôle et leur fonctionnalité pour la préservation du trait de côte.

La commission s'accorde à dire que :

- le document doit être en accord avec le principe de réalité et ne pas s'opposer aux projets d'aménagements mais les accompagner pour que la prise en compte de la biodiversité ne soit plus considérée comme un obstacle au développement économique.

Mme Gustave Dit Duflo, propose d'apporter des modifications aux lignes directrices :

point 4 serait : Accompagner les acteurs du territoire pour une meilleure prise en compte de la biodiversité.

Elle informe la commission qu'elle a demandé :

- à Olivier Gros (Université Antilles Guyane, Équipe Biologie de la Mangrove), responsable du Laboratoire de Biologie Marine, de réfléchir à l'élaboration d'un plan de restauration des espaces littoraux avec pour objectifs de protéger les côtes ;
- au BRGM de présenter au prochain CEB, ses travaux d'études sur les zones de submersion marines et de retrait du trait de côte (actualisation du modèle de 1928 grâce aux observations réalisées depuis et simulation des prochains événements), afin que chacun des membres soit averti de son évolution et des origines et conséquences de celui-ci.

Mme Sophie Bedel attire l'attention sur le fait que l'étude réalisée par le BRGM ne tient pas compte des travaux projetés, ni de ceux en cours, comme par exemple, les travaux du grand port, ceux de destruction de mangrove, de création de digues ...

Par ailleurs, elle estime que la ligne directrice « Sensibiliser les acteurs de l'aménagement aux enjeux de la conservation du patrimoine nature » rejoint la ligne directrice : « Garantir la prise en compte des inventaires des espèces et des sites à préserver du fait de leur potentiel en matière de biodiversité dans les documents de cadrage ».

M. Leblond rappelle qu'en termes d'inventaire, la Guadeloupe est très mal lotie et que les moyens que le gouvernement a bien voulu y consacrer, comparés à ce qui pu être fait sur le territoire métropolitain, sont très faibles au regard des enjeux de biodiversité en Guadeloupe : pour mémoire, à titre de comparaison, la mise en place du programme Natura 2000 sur le territoire métropolitain n'a rien à voir avec le budget consacré à la mise en œuvre du programme REDOM.

Mme Gustave Dit Duflo, confirme et regrette ce constat et précise que c'est la raison pour laquelle il est urgent de créer l'Agence Régionale de la Biodiversité. Elle se veut rassurante en rappelant que le projet de convention pour la préfiguration de l'ARB est mené en partenariat à la fois par la Région, l'Agence Française pour la biodiversité et l'État. L'ARB Guadeloupe devrait donc voir le jour d'ici 18 mois.

M. Lubin rappelle que ces grands principes sont déjà déclinés dans de nombreux documents de planification, notamment les PLU, mais qu'en fonction de la sensibilité de la collectivité, face aux enjeux de la biodiversité, ceux-ci sont plus ou moins bien pris en compte. Il suggère de réactiver par exemple le SCoT des Grands Fonds.

Les membres de la commission, devront faire remonter leurs contributions au secrétariat pour le 23 juin par mail au plus tard, et le rapporteur de la commission peut librement réunir les membres pour mettre au point le projet de lignes directrices dans sa version finale qui sera présentée lors du CEB du 3 juillet.

4. Sargasses

Mme Gustave Dit Duflo, présente le lancement d'une étude à l'échelle du bassin (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Saint-Martin,) qui a pour but d'étudier d'un point de vue scientifique ce phénomène. Bien que touchée par ces afflux d'algues, Saint-Barthélemy refuse de participer au financement d'une telle opération de recherche. C'est d'autant plus surprenant, qu'une forte mortalité de la faune et des herbiers a été constatée sur la Réserve Naturelle de Saint-Barthélemy.

M. Gilles Leblond insiste sur les besoins d'analyses écologiques complètes du phénomène et pas seulement du point de vue de ses conséquences sur l'activité économique humaine. Il faudra veiller à relever les impacts écologiques tant négatifs que positifs.

La commission proposera des préconisations pour évaluer les impacts écologiques, en insistant sur la nécessité d'une gestion différenciée des sites d'échouage, pour le CEB de novembre 2018.

5. Questions diverses :

• État des lieux des référentiels taxonomiques et écosystémiques dans les RUP Françaises

Le Président du Conseil Régional de Guadeloupe souhaite recueillir l'avis des instances qui bénéficient d'une expertise dans le domaine de la biodiversité à propos du document intitulé :

« État des lieux des référentiels taxonomiques et écosystémiques dans les RUP Françaises ».

Ce rapport présente le projet de méthodologie appliquée aux inventaires des espèces et des habitats dans les régions ultra-périphériques françaises, dans le cadre du projet [BEST](#) piloté par l'UICN à l'initiative de la commission européenne (DG environnement).

La Région l'a également soumis pour avis au CSRPN (Conseil Scientifique Régional du patrimoine naturel). Celui-ci rendra un premier avis succinct et sollicitera par ailleurs un délai pour un examen plus approfondi, car ce référentiel est très important, et va servir de base et de méthodologie pour la réalisation des inventaires des espèces et des habitats de Guadeloupe.

Mme Gustave Dit Duflo rappelle la nécessité pour la Région d'avoir les deux avis, celui du CSRPN (scientifique) et celui du CEB car ils sont complémentaires. M. Pibot confirme qu'en effet, parfois les experts et scientifiques n'ont pas la même façon d'appréhender certains aspects de la biodiversité locale. Tous les pans de la biodiversité ne sont pas traités en CSRPN.

Le secrétariat transmet le projet de référentiel par mail à l'ensemble des membres de la commission. (Fait le 7 juin 2018).

La commission rendra un projet d'avis le 23 juin pour qu'il soit validé lors de la prochaine plénière du 3 juillet prochain.

M. Leblond communiquera d'ici là aux membres de la commission, le premier avis du CSRPN.

• RABOM , Rencontres et Ateliers pour la reconquête de l'eau et de la Biodiversité pour les Outre-mer

Mme Faucher informe les membres de la commission que le ministère de la transition écologique organise fin septembre, les rencontres pour l'eau et la biodiversité en Outre-Mer. Elles se dérouleront sur 3 jours :

- une journée consacrée à l'eau
- deux journées consacrées à la biodiversité : dont une première journée de tables rondes et une seconde d'ateliers qui réuniront l'ensemble des acteurs de l'eau et de la biodiversité (élus , opérateurs, milieu associatif, représentants de l'Etat...). Les instances nationales y seront représentées.

Cet événement est préparé dans chaque territoire d'outre-mer. En Guadeloupe, la Région s'est associée à la DEAL pour préparer une note stratégique sur la biodiversité. Un groupe de travail associant les acteurs locaux de la biodiversité se réunira le 12 juin en vue de l'élaboration de cette note stratégique.

M. Leblond, en tant que président du CSRPN souhaite être convié à ce groupe de travail.

Mme Faucher lui adressera l'invitation et le projet de note.

Les collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ont également été sollicitées pour contribuer à la rédaction de cette note stratégique concernant leurs territoires.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Gustave-Dit-Duflo remercie les participants et lève la séance à 13h45.

Le rapporteur de la commission Biodiversité

Gilles LEBLOND



Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe

Réunion de la commission Biodiversité.

Relevé de décisions de la séance du 06 juin 2018

Sujet	Décision / Contributeurs	Échéance
Programme de travail de la commission	+ projet plan de lutte contre les EEE. / Mission confiée à Sophie Bedel en collaboration avec Gilles Leblond	Octobre 2018
Lignes directrices biodiversité	1 - Contributions à faire remonter au secrétariat / ensemble des membres de la commission 2 - Projet de courrier à l'ensemble des collectivités et porteurs de projet pour les inciter à prendre en compte dès qu'elles seront validées par le CEB, les lignes directrices qui serviront de socle à la stratégie régionale biodiversité / Rapporteur et secrétariat	23/06/18 juillet 2018
Sargasses	Rédaction de préconisations pour évaluer les impacts / ensemble des membres de la commission	Octobre 2018
État des lieux des référentiels taxonomiques	Proposition Avis / ensemble des membres de la commission	23/06/18